



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
01/04/2025

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	144

L'an deux-mille-vingt-cinq, le huit avril à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 25_015_C

Étaient présents :

Objet de la délibération :
Affectation des résultats 2024 du Budget Principal

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Gérard RÉGNIER, 4^{ème} Vice-Président (Villeneuve sur Lot)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI des eaux de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonès)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARREGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Franck BERNARD (Auradou), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Brigitte PAILLERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jacques DUBICKY (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI des Eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON POMMEROL (Boussès, Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil),

Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron-sur-Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Chantal GILLES (Dausse), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Escloottes), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautsvignes), Catherine SCHAUMBURG (La Réunion), Marc BIRAU (Labretonie), Gérard COURATIN (Lacapelle-Biron), Serge PEDRINI (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Jean-François GUILLOT (Laperche), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Marie-Lise BORIS (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Alain PASCAL (Marmande), Michel REY (Masquières), Bernard BARRIÈRE (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VAQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDOUX (Monbahus), Eric MARCUZZO (Monbalen), André MESSINES (Monheurt), Jean-Michel BOSC (Montastruc), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Henri MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Isabelle TEULIERE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE-LAMBERT (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Christine DUMAS (Saint Antoine de Ficalba), Nicolas LEBEDINSKY (Saint-Avit), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Laurent RINALDI (Saint-Laurent), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT (Sainte Bazeille), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras),

Michel LAVILLE et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Gilles QUELENNEC (Villeréal), Alain DALLA MARIA (Villeteau) et Brigitte RIBERA (Xaintrailles).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Mesdames et Messieurs Claude REIGNE (Beaugas), Philippe TAMBORSKI (Boussès) et Gérard JACQUILLARD (Montesquieu).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MELON (Aiguillon), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Alain LORENZELLI (Bruch), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Rémi MOREAU (Coulx), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et SI des eaux de La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Léo SUAREZ (Durance), Serge LARROCHE (Espiens), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Bernard BITTNER (Laparade), Philippe CHIBOUT (Laroque-Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), Bruno LAZZARINI (Le Lédât), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Christian PAGNOT (Lévigac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL (Monflanquin), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Patrick CARREGUES (Montpezat d'Agenais), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Maurice PIERRE (Nicole), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne),

Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Marie-Christine BICHE (Saint-Maurice-de-Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALES (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUEE (Saint-Sylvestre-sur-Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Antoine MILANES (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Jannick CAZETTE (Salles), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERCIER (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Alain BROUILLET (Sénéstis), Emmanuel VIGO (Seyches), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Philippe BOURGOIN (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil) et Didier VAYSSIÈRE (SI des eaux de La Lémance).

Secrétaire de Séance : Philippe HUVELLE

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 25_015_C**Objet : Affectation des résultats 2024 du Budget Principal**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 13 mars 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 3 avril 2025,

Les votes des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion constituent l'arrêté des comptes du Syndicat.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en réserve (compte 1068).

Le compte administratif du budget principal fait apparaître (en euros) :

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT 2024 :	- 8 117,69
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	871 203,17
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	863 085,48
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	308 281,88
UN DÉFICIT DE RESTE À RÉALISER (RAR) :	0,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

De plus, suite à la délibération n° 24_086_C, le budget annexe Solidarité Internationale a été dissous au 31 décembre 2024 et intégré au Budget Principal à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les résultats du budget Solidarité sont donc automatiquement repris dans les comptes du budget principal.

Le compte administratif du budget solidarité fait apparaître (en euros) :

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT 2024 :	- 2 190,50
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	122 697,54
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	120 507,04

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal et le compte administratif du budget solidarité, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) au budget principal :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	983 592,52
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	983 592,52
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	308 281,88

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du Budget Principal comme proposé ci-dessus.

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre,

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Philippe HUELLE